

N'oubliez pas de
m'afficher sur
votre panneau
syndical !

SOMMAIRE

1. *Classe exceptionnelle : les places seront chères* p. 1
2. *Mouvement interacadémique 2017/2018 : ne vous laissez pas surprendre !* p. 2
3. *Concertation sur la voie professionnelle scolaire : « Blanquerak, go ! »* p. 2
4. *Pour solde de tout compte...* p. 3
5. *Élections internes du SNETAA-FO : liste des 80+20 et Secrétaires départementaux (S2)* p. 4
6. *Formation syndicale SNETAA-FO* p. 4



CLASSE EXCEPTIONNELLE : LES PLACES SERONT CHÈRES

Le SNETAA-FO a participé à une réunion de présentation de la note de service qui va fixer les modalités d'accès au grade fonctionnel dans le corps des enseignants, donc des PLP, et dans celui des CPE.

Sur les grandes lignes, rien de bien neuf :

- un premier vivier représentant 80 % des promouvables sont issus des personnels au 3^{ème} échelon au moins de la hors classe, exerçant ou ayant exercé au moins 8 années complètes (en continu ou non) sur la carrière de titulaire de fonctions particulières (DDF, enseignement en éducation prioritaire, formateur académique...);
- un second vivier représentant 20 % des promouvables qui ont atteint le 6^{ème} échelon de la hors classe.

Pour le premier vivier, il sera nécessaire, par une procédure I-prof, de demander l'accès à cette classe exceptionnelle ; pour le second vivier, la procédure sera automatique. Un barème sera constitué d'une part de l'appréciation par niveau attribuée par le recteur et d'autre part par l'ancienneté. La note de service doit paraître ce jeudi 30 novembre et la constitution du dossier (alimentation du CV...) par I-prof est prévue du 1^{er} au 16 décembre. Une première CAPA aura lieu pour les promotions avec effet au 1^{er} septembre 2017 ; une seconde devrait suivre cette année scolaire pour l'avancement à la rentrée prochaine. Vous êtes concernés ? Appelez votre S3 ! Le PPCR poursuit son œuvre

d'individualisation des carrières et des rémunérations par l'opacité, la subjectivité, le clientélisme consécutifs à cette classe exceptionnelle ; celle-ci n'est en effet pas un droit systématique et sera inaccessible pour un grand nombre de collègues. **Les places seront donc chères mais qui en doutait...** Le SNETAA-FO reste opposé au PPCR car il est injuste.



MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2017/2018 :

NE VOUS LAISSEZ PAS SURPRENDRE !

Si vous désirez changer d'affectation ou si vous devez en obtenir une, rappelez-vous les échéances suivantes...

- jusqu'au 5 décembre 2017 à 18h (heure de Paris) : saisie des vœux ;
- au plus vite après le 6 décembre 2017 : retour à vos rectorats (et au SNETAA dans votre académie) des confirmations de vœux avec les pièces justificatives.

Ce qu'il se passera ensuite...

- en janvier 2018 : groupes de travail académiques de validation des barèmes inter ;

- du 30 janvier au 2 février 2018 : groupes de travail nationaux pour les mouvements spécifiques ;
- à partir du 16 février 2018 : communication du projet de mouvement ;
- du 28 février au 2 mars 2018 : commissions PLP au ministère (pour tous les mouvements interacadémiques).

Continuez à vous adresser au SNETAA-FO pour être certain d'être bien conseillé et bien suivi pour le mouvement ! Pourquoi ? Parce que nous sommes le premier syndicat de l'enseignement professionnel public et laïque !

CONCERTATION SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE :

« BLANQUERAK, GO ! »

Annoncé déjà depuis quelques mois, le chantier de la réforme de la voie professionnelle est maintenant bel et bien lancé. En effet, le 9 novembre, le ministre de l'Éducation nationale, J-M. Blanquer, a déclaré qu'il confiait à Céline Calvez, députée des Hauts-de-Seine, et Régis Marcon, grand chef cuisinier, la mission de « repenser la voie professionnelle scolaire ». L'objectif affiché est « d'engager une rénovation en profondeur des formations et des diplômes, du CAP au BTS et au-delà, ainsi qu'une révolution culturelle pour promouvoir la diversité des formes d'excellence ».

Leur investigation doit s'orienter vers trois pistes : l'efficacité avec des diplômes et des compétences « solides », l'attractivité des propositions de formations aux métiers d'avenir et des qualifications associées, l'ouverture au-delà de nos frontières par le développement de partenariats entre établissements.

Sans directement remettre en question le travail des personnels des LP, dont les « compétences indispensables pour

la consolidation des savoir-faire et du savoir-être des élèves » sont saluées, la formation professionnelle initiale est présentée au final comme un système désuet, en marge des attentes sociales et économiques de notre temps : « manque de lisibilité des diplômes », « adéquation imparfaite entre les formations proposées et les attentes du monde économique », « articulation trop limitée avec l'apprentissage ».

Le SNETAA-FO ne peut se satisfaire des nombreuses déclarations d'intention sur la revalorisation de la voie professionnelle. Nous ne savons que trop que des mots deviennent souvent des maux pour notre secteur.

La spécificité de notre voie professionnelle passe par nos lycées professionnels qui accueillent des élèves pour leur redonner goût à la réussite et à l'insertion professionnelle avec, à la clé, un diplôme national.

Le parcours du CAP au BTS avec des passerelles ascendantes doit conserver sa double finalité : poursuite d'études et/ou

insertion professionnelle immédiate.

Les conclusions de cette mission sont attendues pour le début de l'année 2018. S'ouvrira alors une période de concertation avant de fixer les propositions d'évolution de la voie professionnelle scolaire. À suivre...

Le SNETAA-FO sera au premier plan de cette concertation pour faire entendre la voix des PLP et y occuper toute sa place en tant que syndicat majoritaire de l'enseignement professionnel.

Le SNETAA-FO reste vigilant sur le respect de notre statut et revendique les moyens réels d'exercice de notre métier et de réussite de notre mission, afin d'offrir à nos élèves des parcours de formation performants et qualifiants menant à un diplôme national.

Le SNETAA-FO continuera, comme il l'a toujours fait, de défendre la place de la voie professionnelle dans le système scolaire en tant que voie d'enseignement de la formation initiale publique et laïque.



Alors que la ligne politique du ministre de l'Éducation nationale se précise sur l'ensemble de la structure scolaire en France, un rapport de la Cour des comptes semble arriver à point nommé pour le conforter dans ses décisions.

Intitulé « Gérer les enseignants autrement », ce rapport dresse un tableau sévère du cadre d'exercice des enseignants, de l'adéquation rémunération-valorisation et missions des enseignants, des modalités de leur affectation mais aussi du rôle des chefs d'établissement dans la gestion des personnels enseignants.

Prétexte à remplir l'objectif de réussite scolaire fixé par différentes lois de 2005 et 2013, ce rapport se fonde sur des constats d'inégalités et de défaillances du système scolaire français déjà relevés dans des études précédentes de l'OCDE et PISA. Le problème ne relèverait pas, selon eux, d'un manque de moyens mais plutôt d'une mauvaise gestion de ces moyens.

D'où l'accent mis sur la nécessité de procéder à des réformes « structurelles ». Et la structure dont il s'agit, c'est sur nous, enseignants, qu'elle repose !

Si l'on ne peut qu'être d'accord avec les préconisations de renforcement de la formation des professionnels de l'enseignement, de leur engagement dans le métier et tout au long de leur carrière, plusieurs atteintes à notre statut sont avancées de façon inquiétante :

- évaluation des pratiques (« développement du travail collectif » et « évaluation collective ») ;
- imposition d'une polyvalence disciplinaire sur l'ensemble du secondaire au-delà de ce que connaissent déjà les professeurs de lycée professionnel ;
- une gestion des personnels directement en responsabilité des chefs d'établissement avec une mainmise sur les affectations, la modulation du temps de travail (annualisation et organisation

d'un système des remplacements en interne) par souci de « continuité du service public » avec l'idée sous-jacente de l'imposition d'une présence minimale en établissement..., « (...) l'amélioration des rémunérations doit avoir notamment pour contrepartie des obligations de service revues, tendant à l'annualisation du temps d'enseignement et à leur extension à une mission comme le remplacement (...) ».

En résumé, on voit se profiler une École gérée comme une entreprise, par un chef d'établissement « manager », dans laquelle l'enseignant serait multi-fonctions, où la valorisation salariale dépendrait uniquement de l'absorption par l'agent de missions supplémentaires à celle première d'enseigner.

Non, les établissements scolaires ne sont pas des entreprises ! Le **SNETAA-FO** s'oppose à toutes les tentatives visant à doter les chefs d'établissement de pouvoirs supplémentaires, à remettre en cause le caractère national des horaires, des programmes ainsi que des diplômes.



ÉLECTIONS INTERNES DU SNETAA-FO :

LISTE DES 80+20 ET DES S2

Bientôt, VOTEZ !

Le SNETAA-FO organise des scrutins internes pour élire sa « liste des 80 » (donc son Secrétaire Général), la première composante du Bureau national, et ses Secrétaires départementaux (S2).

Tous les adhérents à jour de cotisation peuvent voter et exprimer leur choix. Le vote est ouvert du 29 novembre au 16 décembre 2017. Chaque adhérent a dû recevoir son matériel de vote (voir site du SNETAA-FO).

Ces votes vont nous permettre de renouveler nos instances nationales et choisir nos responsables. C'est le moment essentiel de notre démocratie interne.

C'est aux adhérents du **SNETAA-FO** de désigner leurs responsables.

Alors, donnez votre avis et participez à notre vie interne : **VOTEZ !**

L'action syndicale est plus efficace quand toutes les forces de l'organisation se soulèvent ensemble dans la bataille pour satisfaire nos revendications et obtenir de nouvelles avancées.

C'est ensemble et unis que le SNETAA-FO est efficace ! C'est ensemble que nous gagnerons !

VOTEZ !

FORMATION SYNDICALE SNETAA-FO

Au vu du succès du stage de l'année dernière et suite aux nombreuses demandes reçues, le **SNETAA-FO** met en place prochainement un stage de formation syndicale de niveau 1.

Il se déroulera au choix :

- du lundi 5 au mercredi 7 février 2018
- ou du mercredi 7 au vendredi 9 février 2018,

soit 2 jours et demi et 2 nuits, au siège national du SNETAA-FO (24 rue d'Aumale, 75009 Paris).

Ce stage est ouvert à tout-e adhérent-e de métropole à jour de cotisation. Pour

les DOM et les TOM des stages spécifiques seront organisés.

Les places seront prioritairement accordées aux adhérents n'ayant pas déjà suivi de stage syndical SNETAA-FO.

Les places sont limitées, les inscriptions sont ouvertes (modalités et formulaires sont disponibles sur le site du SNETAA : www.snetaa.org) et seront clôturées le vendredi 1^{er} décembre 2017.

« Ce stage est de droit » : votre chef d'établissement ne peut pas vous empêcher d'y assister !

Inscrivez-vous ! Il est encore temps !



CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

 Snetaa National

24 rue d'Aumale, 75009 Paris

